

## RWANDA ACCUSATIONS A L'ENCONTRE DE LA FRANCE

### 1) PERIODE 1990-1994

Fourniture d'armement		
- par la France entre 1990 et l'accord d'Arusha 14 millions de francs en 1992 7 millions de francs en 1993	Livraison d'armes et de munitions * blindés * hélicoptères * canons de 105mm et munitions * missiles antichar * munitions (armes légères d'infanterie) Livraison de machettes	
- par la France entre l'accord d'Arusha et avril 1994	Poursuite des livraisons d'armes	Fourniture totale de 1990 à 1994 évaluées à 28 millions de francs par la presse (Le Figaro du 13/1/1998)
- livraison d'armes par <i>Dyl Invest</i>	Société domiciliée en Haute Savoie. Contrat de 6 millions de dollars signé le 3/5/1993 (ou le 3/3/1993).	(12,166 M \$ selon d'autres sources) Livraison interceptée par la MINUAR le 21/1/1994.
- financement des livraisons égyptiennes	6 millions de dollars payés par le Crédit Lyonnais en 1992	
Formation des « génociteurs »		
- garde présidentielle	Instructeurs du GIGN	
- milices hutu	Par les personnels du DAMI dans les Centres d'instruction de Bigogwe et de Mukamira A Nyarugunga, près de Kigali (1992-1993)	

<b>Participation directe aux opérations</b>		
Rôle des colonels Canovas, Chollet Thauzin et Maurin	Conseillers militaires du président Habyarimana	
Un pilote d'hélicoptère de la DGSE a stoppé l'avance du FRP	En 1992	
Une Cie du 2ème RIMa aide les FAR à stopper l'offensive Tutsi en 1992	Rapport d'un officier supérieur français cité par Antoine Glaser (Le Monde du 14/2/1998) Participation mentionnée dans le livre du 2ème RIMa	Edition Lavauzelle (1997)
Sapeurs du 17ème RGP	Participation mentionnée dans le livre du 17ème RGP	Edition Lavauzelle (1996)
Réglage et déclenchement des tirs d'artillerie	Observateurs français et artilleurs repérés sur le front. Conversations de cadres français sur les réseaux des FAR	
Interrogatoire de prisonniers	Participation d'officiers français	
Soldats français de Noroît décorés par le président rwandais		
Contrôle d'identité aux barrages	Effectué par des soldats français	
<b>Ne pas avoir dénoncé les massacres</b>		
Dix commandements pour éliminer les Tutsi	Discours de MM.Nahimana et Mugesera Publiés dans le journal Kangura	
- massacres des Tutsi dans le Bugesera en 1992	Présence de militaires français à Kigali	
- massacres des Bagogwe dans le nord-ouest en 1993	Présence de militaire Français dans la province de Ruhengeri	

452

<b>Ne pas avoir fait état de la préparation du génocide</b>		
- Préparation des listes de personnes à abattre	Informations transmises par d'autres ambassades à l'ambassadeur	
- Entraînement des milices	Pas de compte-rendu du poste	
- témoignage non-divulgué de l'informateur	Information transmise par la MINUAR à l'ONU et à d'autres ambassades (Fax du 11/1/1994)	

Département des Affaires  
 du Ministère de la Justice  
 N° 800071 du 09 FEB 2021

456

2) ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994 ET OPERATION AMARYLLIS

<b>Participation à l'attentat</b>		
Tireurs : soldats français portant l'uniforme de l'ONU	Soldats français (DAMI) de couleur vus à proximité du lieu de l'attentat	
Missiles fournis par la France	Récupéré en Irak en 1991	
Récupération de la boîte noire	M. Barril annonce détenir la boîte noire le 27/6/1994.	
Pas d'enquête française	Les enquêteurs n'ont pas été envoyés	
Présence du commandant de St Quentin sur le lieu du crash	Présence signalée par les journaux belges et Le Figaro	
Présence de Pascal Estrevada	Militaire français présent à Kigali début avril	
<b>Assistance aux FAR et au gouvernement</b>		
Rôle du capitaine Barril et de Pierre Yves Guilleron	Le capitaine Barril déclare être présent à Kigali le 7/6/1994.	
Fourniture de munitions le 8 avril 1994	1er C 160 a livré des munitions selon le colonel Marchal	
Embarquement de la famille du président et des instigateurs du génocide	Transport des dignitaires du régime sur Bujumbura et Bangui	

435

<b>Non-assistance aux Tutsi</b>		
Refus d'évacuer les Tutsi	Les Français n'ont pas évacué les Tutsi qui le demandaient (Femme d'un Russe). Refus d'embarquer les Tutsi épouses ou en ménage avec les Français	
Assassinat de Tutsi sous les yeux des soldats d'Amaryllis	Article de Rémy Ourdan (10/4/1998)	
Abandon des personnels tutsi de l'ambassade	Le personnel laissé sur place a été massacré ultérieurement	
Retrait de troupes françaises malgré les massacres	Le maintien des troupes françaises aurait arrêté les massacres	
<b>Indifférence de la France</b>		
Négation des massacres	Le gouvernement n'a pas dénoncé les massacres	
Refus d'étendre la mandat de la MINUAR	La France a voté le retrait de la MINUAR	
<b>Divers</b>		
Fonction des deux gendarmes assassinés	Membre du GIGN, responsables des écoutes	
Identité du 11 Belges tué		

454

3) D'AVRIL 1994 A JUILLET 1994 (Y COMPRIS PENDANT L'OPERATION « TURQUOISE »)

Non respect de l'embargo		
Livraison d'armes ou de matériels militaires d'avril à juillet	Statut du Lcl Kayumba responsable des achats d'armes en France. Un haut responsable militaire français aurait reçu et donné l'ordre de cesser les livraisons vers le 23 mai 1994 (Libération du 13/1/1998).	En relation avec <i>Dyl Invest</i> et <i>Mil Tec</i> (UK) qui auraient effectué 6 livraisons pour un montant total de 5.454.395 \$.  Document SOFREMAS (devis de 28.000 \$ en date du 6/5/1994) trouvé dans un autobus au camp de Mugunga en novembre 1997.
Sous-traitance par des sociétés françaises	Société <i>Dyl Invest</i> (France) entre le 19 avril et le 18 juillet 1994.	Son directeur M. Dominique Lemonnier avait été mis en examen par le juge Marie-Gabrielle Philippe le 27/1/1995. Il est décédé le 11 avril 1997. Etait en relation avec le capitaine Barril.
Livraison d'armes à Goma pendant Turquoise	Déclaration de M. Urbano à <i>Human Right Watch</i> le 15 février 1995 (5 livraisons)	Dont un le 18 juillet 1994 (valeur 753.645 \$)
Turquoise a laissé des caches d'armes en quittant la Zone humanitaire sûre (ZHS)	Cache d'armes de Kamembe montrée à l'enquêteur d' <i>Human Right Watch</i> en août 1994.	
Refus d'assistance aux Tutsi		
Ne pas protéger les Tutsi contre les <i>Interhamwe</i> pendant Turquoise	Tutsi de Bissessero	
Ne pas avoir arrêté les génocideurs pendant Turquoise	Les <i>Interhamwe</i> ont pu poursuivre leurs exactions	
Rien fait contre les radios extrémistes en ZHS	Poursuite des émissions de Radio télévision « Mille collines » (RTL) et Radio Rwanda.	Selon le Figaro, les émissions ont continuées en ZHS

453

Assistance aux dignitaires du régime entre avril et juin		
Hébergement en France	Famille Habyarimana	Le ministère de la coopération accorde une aide exceptionnelle de 200.000 francs en faveur des réfugiés rwandais (Le Figaro du 14/1/1995).
La France a accordé des visas et reçu des membres du gouvernement	M.B. reçu à la cellule Afrique de l'Elysée le 24/4/1994. Autre délégation avec M.B. , reçue le 27/4/1994)	
Liaison d'officier rwandais à Paris	Le général Huchon aurait reçu le colonel Rwabalinda le 9/5/1994. U	Remise de téléphones cryptés permettant des contacts entre Paris et Kigali.
Livraison d'armes après l'attentat	5 à 10 jours après le 6 avril	Déclaration de M.Debre.
Reconnaissance du gouvernement intérimaire	Article de Rémy Ourdan du 1/4/1998	
Avoir facilité la fuite des ex-FAR		
FAR pas désarmées en entrant dans la ZHS	Les FAR sont revenues combattre en transitant par la ZHS	
ZHS : zone refuge pour les FAR et les génocideurs	Turquoise a empêché le FPR d'arrêter les génocideurs et d'écraser les FAR	
Pas de désarmement en sortant du Rwanda	Les FAR ont emmené les armes dans les camps	
Evacuation de dignitaires vers Bangui	Evacuation de dignitaires de l'ancien régime vers Bangui	
Entraînement des extrémistes hutu rwandais et burundais en RCA	Selon <i>Human Right Watch</i> (octobre 1994)	

(15)

Dactylographié par [illegible]  
du ministère de la Défense

N° - 546571 du 09 FEV 2021

**LIVRAISONS D'ARMES ATTENDUES PAR LES FAR EN MAI-JUIN 1994 :**

- **Commande sud-africaine**, via M.W P E 80 tonnes d'armes et de munitions bloquées aux Seychelles. Négociations avec le colonel Bagosora les 15 et 17 juin 1994 pour 330.000 \$ (virement provenant de l'Union des Banques Centrales suisses) et les 14 et 16 juin 1994 pour 1.326.883 \$ (virement provenant de la BNP). M. Yves Ollivier, proche de M. Roussin serait impliqué dans la transaction.
- **Commande polonaise**, via la société *Dyl Invest* de D L , qui était en relation avec les usines polonaises de *Mesko* et *Luznik*. *Dyl Invest* aurait aussi contacté la société israélienne *Universal* pour compléter la commande polonaise mais n'aurait pas eu gain de cause. Le transport a été effectué par la compagnie aérienne *East African Cargo*.
- **Commande égyptienne**. Une commande antérieure avait été effectuée le 30/3/1993, par l'intermédiaire de la société britannique *Mil Tec Corp.* domiciliée dans le Sussex. Une livraison effectuée le 18 juillet (valeur 753.645 \$).

55